

Observation JOURDAN G.

Bonjour je voudrais faire les remarques suivantes concernant l'implantation d'une centrale d'enrobé sur la commune de Puceul sur le site de l'Oseraye :

- *L'arrêté préfectoral défini un rayon de 1 km d'impact des pollutions autour du projet, il est évident que les polluants ne s'y arrêteront pas.*
 - *Tous les hameaux ne sont pas référencés dans le km des risques sanitaires défini par l'arrêté préfectoral il en manque 7 !*
 - *Une seule exploitation agricole est définie comme étant impactée, il en manque 6*
 - *État des lieux de départ effectué par le cabinet d'expertise du groupe pigeon (juge et parti).*
 - *L'argumentaire de la dilution des pollutions par la 2x2 voie est fallacieux (pollution sonore "atténuée", pollution lumineuse couverte par les feux des véhicules).*
 - *Étude des rejets atmosphériques partielle absence de seuil de toxicité.*
 - *Autocontrôle tous les ans par le laboratoire du groupe pigeon et non accessible au public.*
 - *Proposition d'utiliser un produit neutralisant d'odeur quel est il ?*
 - *Une seule personne responsable de la sécurité pour un site qui pourrait fonctionner 22h sur 24h, quelle journée !*
 - *Le groupe de concassage criblage ne bénéficiera pas d'installations susceptibles de capter les émissions de poussières.*
 - *Manque d'information préalable aux administrés.*
 - *Problème de cohérence avec les enjeux du projet de territoire 2017-2030 de la communauté de communes*
 - *L'artificialisation des terres : diminution du nombre de terres nourricières, imperméabilisation des sols...*
 - *Risque de pollutions (air, sol eau) ; rejet dans l'atmosphère de produits toxiques (Monoxyde de carbone, oxyde de soufre, composés organiques volatiles, HAP, métaux lourds...)*
 - *Risque d'intoxication des citoyens et animaux consommateurs des produits agricoles des fermes attenantes (intoxication aux HAP, Composés organiques volatile, métaux lourds...)*
 - *Risque sanitaire pour les riverains du projet; travailleurs et habitants, qui sont parfois aussi les deux... (maladies auto-immunes, maladies reprotoxiques, cancers...)*
 - *Risque d'"effet cocktail" (voir l'émission de Julie Pietry sur interception) cancers pédiatriques Sainte-Pazanne et Saint Rogatien.*
- <https://www.franceinter.fr/.../interception-06-decembre-2020>
- *Risque de perte de label AB et donc d'activité pour certains producteurs*

attendants: Qui prendra en charge les conséquences des pollutions éventuelles?

- Risque de pollutions olfactives, sonores (pétition en cours sur la zone de l'Erette à Héric contre le bruit du concassage) et lumineuses. impact sur la faune et la flore.

- Risque d'accidents technologiques (incendies, explosion... le risque 0 n'existe pas!) présence sur site de 2 citernes de propane de 30m³

- Risque de difficulté de transmission des fermes.

- A quel besoin répond cette implantation quand on sait que celles existantes sur le territoire ne fonctionnent qu'à 50% !

37000€ de remise sur le prix du terrain

- Risque de perte de valeur des biens immobiliers

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à l'implantation de cette usine d'enrobée sur la commune de Puceul

Gaël Jourdan